

Les partenaires

Exposants

H&M COLORMYS impression

digistore

FOUNDRY

CANSON

Photo

COWE BEST IN PRINT

TIME

ECOSIGNAL

video2brain

lovinpix

LE GEANT

Placo

VIA STORIA

studio MZV

LA 12

DNA

E

bleu

Hilton

RENDEZ-VOUS
IMAGE

10^e édition
28 - 30 janvier 2022

DOSSIER DE
PARTENARIAT

SALON
PHOTO
ET LIVRE

Deux mille

22



« Devenez acteur
de la vie photographique
dans le Grand Est »

SOMMAIRE

| | |
|----|-------------------------------|
| 6 | Lieu d'exposition |
| 7 | L'exposition |
| 8 | Nos formules partenaires |
| 9 | • Partenaire principal |
| 10 | • Partenaire exposant |
| 12 | • Partenaire annonceur |
| 14 | • Partenaire échange |
| 15 | Profil des visiteurs |
| 16 | Fiche de réservation |
| 17 | Conditions générales |





Rendez-vous • Image est une manifestation annuelle qui vise à promouvoir l'image par la rencontre entre les auteurs, leurs travaux et le public. RDV • I réunit en un même lieu, photographes et éditeurs durant trois jours d'exposition en Alsace, à Strasbourg. Cette rencontre de haut niveau reflète les tendances actuelles du monde de l'image.

Chaque année un directeur artistique professionnel prête son œil critique et bienveillant afin de sélectionner les œuvres qui surprendront et émerveilleront les nombreux visiteurs.

Rendez-vous • Image est plus qu'une exposition et propose également des animations et des stages pour les passionnés et professionnels de l'image.

Rendez-vous • Image, c'est aussi une palette de produits et de services liés à la réalisation des oeuvres photographiques : de la formation à la prise de vue, de l'usage des nouveaux boîtiers à l'impression, du dernier-né des compacts au plus puissant des téléobjectifs. Ainsi votre offre trouvera sa juste place et sa valeur ajoutée dans ce salon.

Alors comment ne pas vous compter parmi nous ?

LIEU D'EXPOSITION



Y aller

Palais de la Musique et des Congrès
Avenue Herrenschmidt
Place de Bordeaux
67000 Strasbourg

Réseau autoroutier développé et gratuit.

Paris-Strasbourg en 2h de TGV.

Aéroport Strasbourg-Entzheim à 20 minutes.

A proximité de l'Allemagne, de la Suisse et du Luxembourg.



L'Alsace, une région dynamique et accueillante

Rendez-vous • Image a lieu en Alsace, à Strasbourg, capitale européenne et culturelle. Avec ses 1,1 million d'habitants dans le Bas-Rhin et sa proximité avec l'Allemagne, Strasbourg est une ville stratégique pour tout événement culturel et artistique.

Un salon dans un cadre d'exception

Le salon Rendez-vous • Image a lieu au sein des locaux du Palais des Congrès, à Strasbourg. Ce magnifique hall d'exposition de 55 000 m², récemment rénové et agrandi est proche de l'autoroute, d'un arrêt de tram et d'un parking vaste et gratuit.

Le salon propose une capacité de présentation de 3 000 m² comprenant l'exposition ainsi que les stands des partenaires.

L'EXPOSITION



Les oeuvres exposées

Les auteurs, photo et livre, répondent à un appel à candidatures. Ils présentent des séries cohérentes de 5 à 15 images pour les photographes, un livre photo pour les éditeurs et auto-éditeurs. Chaque auteur est libre de travailler sur le thème de son choix.

Les dossiers seront départagés par un directeur artistique choisi parmi les grands professionnels de l'image :

- Paul KANITZER en 2011
- Patrick BAILLY-MAÎTRE-GRAND en 2012
- Jane Evelyn ATWOOD en 2013
- Hans SILVESTER en 2014
- Denis ROUVRE en 2015
- Alain WILLAUME en 2016
- Ambroise TEZENAS en 2017
- Paolo WOODS en 2018
- Véronique DE VIGUERIE en 2020

Les partenaires

Rendez-vous • Image a pour vocation de réunir en un lieu tous les services et fabricants du monde de la photographie.

De la formation à l'exposition, du matériel léger à la chambre, du flash d'appoint au studio complet ; toute la profession devrait se retrouver à Rendez-vous • Image.

LA 10^e ÉDITION 2022

Date : du **vendredi 28 au dimanche 30 janvier 2022**

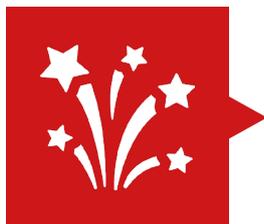
Date du vernissage : **vendredi 28 janvier à 19h**

Lieu : **Palais de la Musique et des Congrès**

Directeur Artistique : **Eric BOUVET**

« Soutenez les
photographes de demain »

NOS FORMULES DE PARTENARIAT



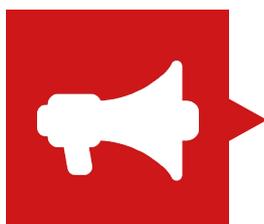
PARTENAIRE PRINCIPAL

- Partenaire principal de l'exposition
- Est associé à un lauréat
- Soutien de 3 200 € (8 000 € défiscalisés)



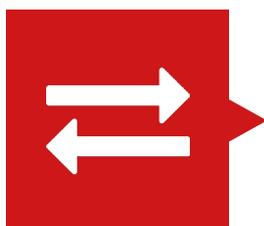
PARTENAIRE EXPOSANT

- Partenaire présent sur un stand durant le salon
- Déclinable en 4 niveaux d'offres
- Entre 400 € et 2 400 €



PARTENAIRE ANNONCEUR

- Partenaire annonceur publicitaire
- Déclinable sur 6 offres
- Entre 250 € et 1 900 €, défiscalisable



PARTENAIRE ÉCHANGE

- Partenaire sur base d'échange
- Déclinable à l'infini
- Dotations matérielles



PARTENAIRE PRINCIPAL

Le partenaire contribue à l'événement à hauteur de 8 000 € défiscalisés à 60% (coût réel pour le partenaire 3 200 € car Rendez-vous • Image est une association d'intérêt général)



VOS AVANTAGES

Supports de communication

- Insertion d'un encart demi page dans le catalogue d'exposition
- Insertion d'un encart pleine page dans le programme
- Offre "Pro" des annonceurs
- Présence du logo sur les clips diffusés dans les cinémas de Strasbourg
- Présence du logo sur les 100 MUPIs (sucettes abribus) affichés dans Strasbourg
- Présence du logo sur le mur des partenaires pendant le salon
- Présence du logo sur les flyers d'annonce de l'événement

Supports web

- Présence sur le site internet et les réseaux sociaux
- Insertion du logo du partenaire dans les mailings RDV • I (minimum un par mois)

Lors de l'événement

- Citation lors du discours du vernissage et prise de parole
- Mise en place de visuels du partenaire (Roll-up, ...)
- 50 passes VIP
- Attribution d'un prix photo au nom du partenaire
- Exclusivité dans le secteur d'activité



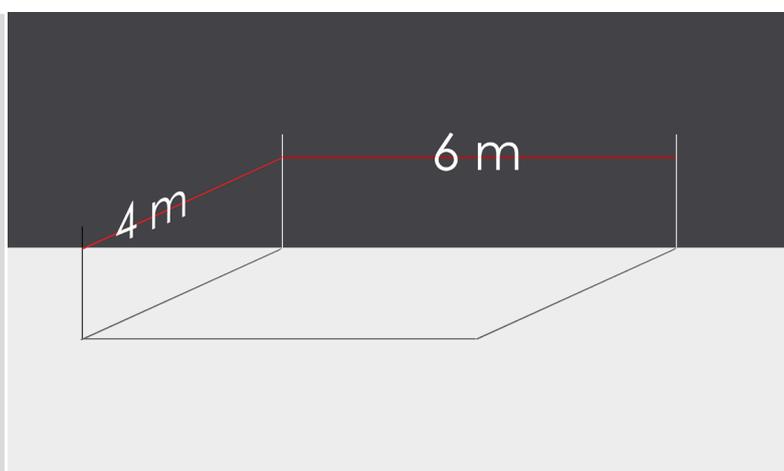
PARTENAIRE EXPOSANT

Le partenaire exposant développe sa visibilité et sa notoriété par sa présence sur place lors de l'événement.

Fabricants et revendeurs de matériel photo ou d'impression, galeristes, agences spécialisées ou écoles de photographie, venez promouvoir votre activité durant RDV • I avec les offres suivantes.

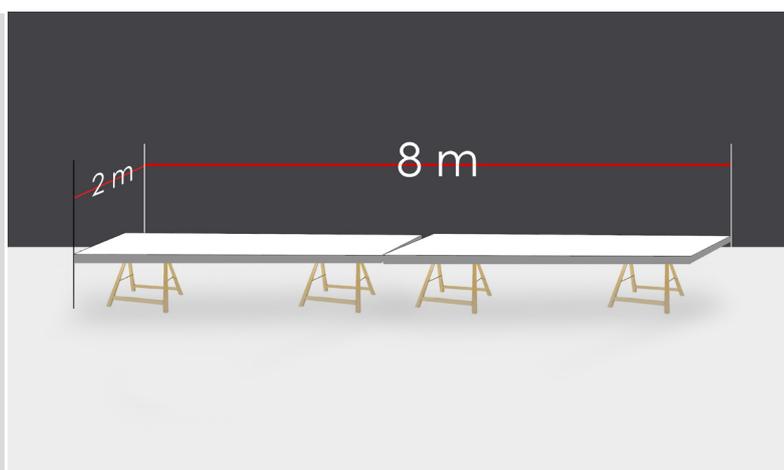
STAND AU M²

- A partir de 9 m²
- Surface nue
- Coffret électrique de 3 kW
- Aménagement éventuel, nous contacter
- Budget : 100 € / m²
- Exemple 4 m * 6 m = 24 m² = 2400 €



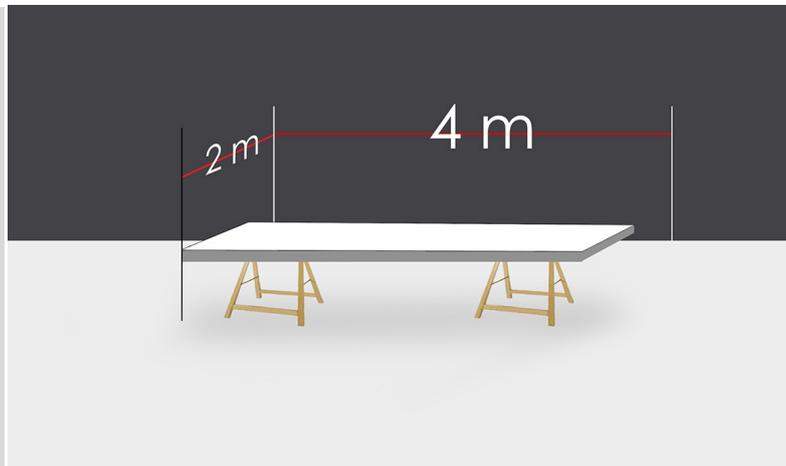
STAND DOUBLE PRÉSENTOIR

- Surface : 2 m x 8 m
- Deux présentoirs (1x4m chacun), deux chaises
- Budget : 1 600 €



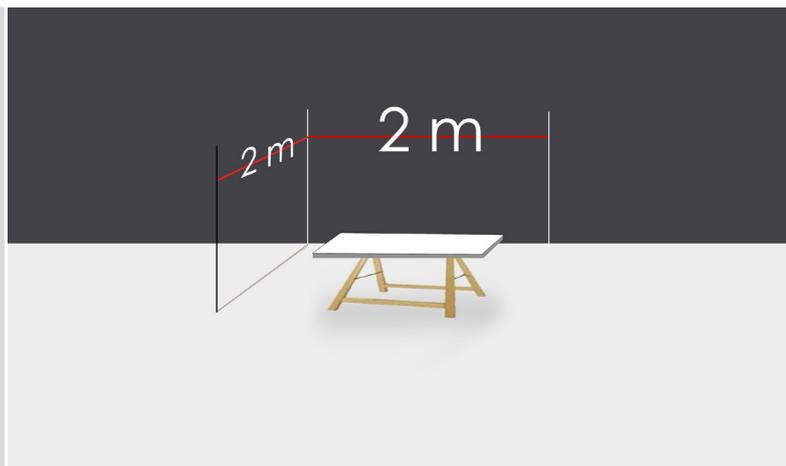
STAND PRÉSENTOIR

- Surface : 2 m x 4 m
- Un présentoir (1x4m), deux chaises
- Budget : 800 €



STAND TABLE

- Surface : 2 m x 2 m
- Une table, deux chaises
- Budget : 400 €



VOS AVANTAGES

Supports de communication

- Insertion du logo dans le catalogue d'exposition
- Offre annonceur "Mini" incluse

Supports web

- Présence sur le site internet

Lors de l'événement

- Présence sur un stand pour rencontrer le public
- Présence du logo sur le panneau des partenaires



PARTENAIRE ANNONCEUR

Le partenaire annonceur développe sa visibilité et sa notoriété par sa présence sur les supports de communication papier/imprimé du salon.

Des encarts publicitaires sont insérés dans le programme du salon. Plusieurs formats sont disponibles afin de maximiser votre visibilité en optimisant votre budget.

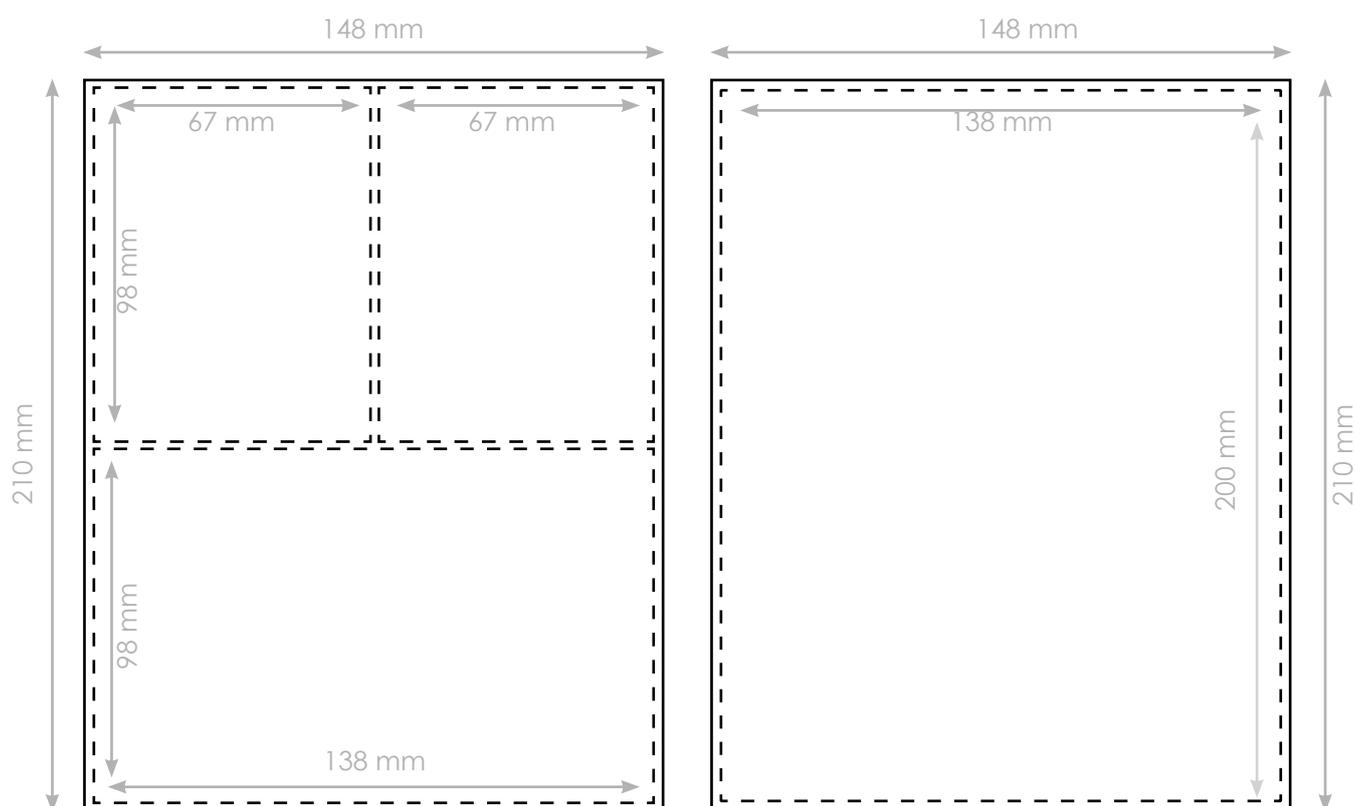
| | Mini | Medium | Premium | Pro Star | Pro UGC | Pro Duo |
|--|------|----------|----------|--|---------|---------|
| Tarif € TTC | 250 | 400 | 700 | 1000 | 1600 | 1900 |
| Tarif défiscalisé € TTC | 100 | 160 | 280 | 400 | 640 | 760 |
| 10 000 flyers | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Panneaux des partenaires (intérieur) | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Site Internet | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| 3500 programmes (distribués aux visiteurs) | | 1/4 page | 1/2 page | Page | Page | Page |
| 100 Affiches (Sucettes abribus) | | | ● | ● | ● | ● |
| Cinéma Star et Star St. Ex. * | | | | ● | - | ● |
| Cinéma UGC Ciné Cité * | | | | - | ● | ● |
| Option 1 | | | | 2 ^e ou 3 ^e de couverture + 250 € | | |
| Option 2 | | | | 4 ^e de couverture + 300 € | | |

UGC Ciné Cité diffusion dans la moitié du parc, soit 11 salles, 924 passages sur 2 semaines (une semaine dans les salles paires, une semaine dans les salles impaires)

Star & Star St. Ex. diffusion dans les deux complexes, soit 10 salles, ~ 760 passages sur 2 semaines

PUBLICATION DANS LE PROGRAMME

Format A5 - 16 pages - 3 500 exemplaires - distribué gratuitement.



Format A5



VOS AVANTAGES

Supports de communication

- (*) clip de 20 secondes, forcément 3 partenaires par clip
- Partenaire exposant bénéficie de l'offre "Mini"
- le Partenaire Principal bénéficie de l'offre "Pro Duo"



PARTENAIRE ÉCHANGE

Le partenaire échange développe sa visibilité et sa notoriété en offrant une contre-partie matérielle.

Plusieurs options sont disponibles :

- des dotations pour les lauréats des prix photo
- des dotations pour les lauréats des prix du livre
- promotion de Rendez-vous • Image
- offre de visibilité



VOS AVANTAGES

Supports de communication

- Insertion de votre logo dans le programme

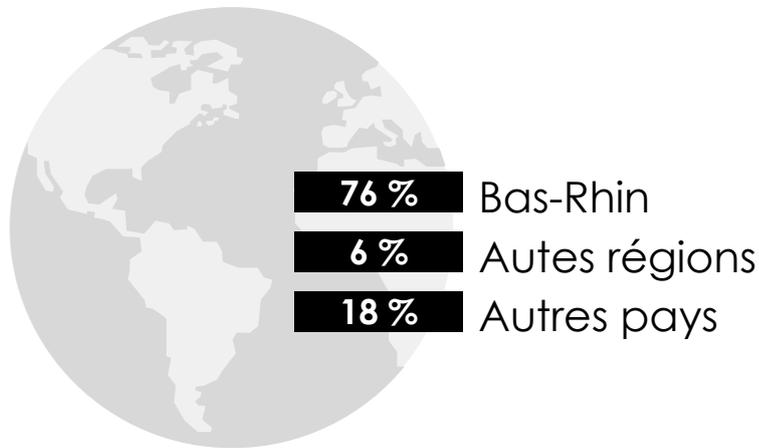
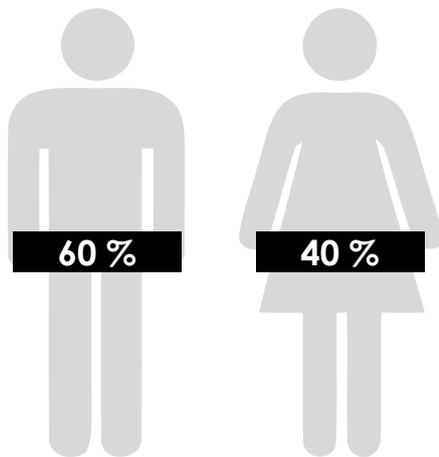
Supports web

- Insertion de votre logo sur le site internet

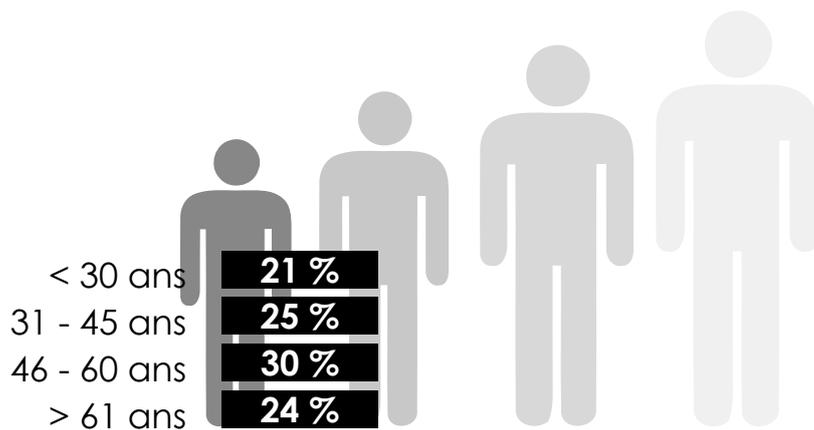
Lors de l'événement

- Présence du logo sur le panneau des partenaires

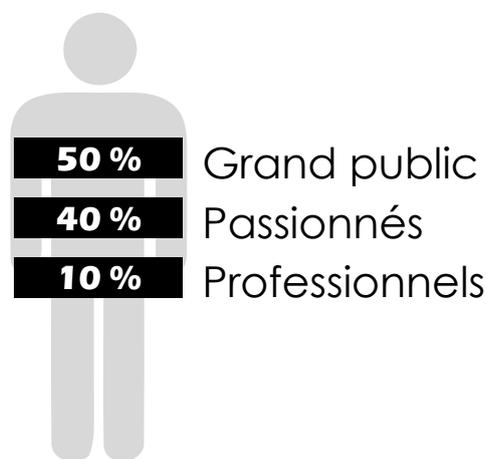
PROFIL DES VISITEURS



3 800
Visiteurs
en
3 jours



3 h15
Durée
moyenne
de visite



FICHE DE RÉSERVATION

LIEU

Palais des Congrès - Avenue Herrenscheidt / Place de Bordeaux - 67000 Strasbourg - Parking gratuit.
Espace PMC3 - Hall d'exposition couvert de 3 000 m².

DATE DE MONTAGE

Vendredi 28 janvier 2022 de 10h à 17h.

Attention : le montage doit être finalisé avant 17h pour la préparation du vernissage.

DATE DE DÉMONTAGE

Dimanche 30 janvier 2022, de 19h à 23h.

Attention : tous les stands devront être démontés avant le dimanche 30 janvier 2022, 23h. Passé ce délai, la journée de location du hall sera facturée à l'exposant.

HORAIRES DU SALON

Ve. 28 janvier 2022 > 18h - 21h • Sa. 29 janvier 2022 > 10h - 21h • Di. 30 janvier 2022 > 10h - 19h

INAUGURATION

Vendredi 28 janvier 2022 > 19h (Vernissage sur invitation)

RÉSERVATION

Les emplacements ne seront confirmés qu'après paiement de la totalité du stand. Le présent engagement est de rigueur et le signataire y souscrit sans réserve ni restriction.

La date limite des réservations est fixée au 30 novembre 2021.

Paiement de 50 % lors de la réservation. Le solde est à régler au plus tard le 15 décembre 2021.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Les Amis de Rendez-vous • Image ».

DÉSISTEMENT

Cette inscription constitue un engagement ferme. Tout désistement doit nous être signifié par lettre recommandée. L'acompte restera acquis à la société organisatrice à titre de clause pénale.

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Site Internet : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____ Tél. : _____

Réservation : _____

Règlement : Je règle 50% lors de la réservation, soit _____ €

Le solde sera réglé au 15.12.2021 au plus tard.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Fait à _____ le _____

Nom et qualité du responsable

Signature et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SALON PHOTO – RENDEZ-VOUS • IMAGE / 10^e ÉDITION / 28 - 30.01.2022 Organisé par l'association "Les Amis de Rendez-vous • Image"

DIRECTIVE COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ

L'exposant s'engage à respecter la réglementation de sécurité en vigueur, notamment actuellement l'arrêté du 18 novembre 1987 portant l'approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (vous sera communiqué dès réception de votre inscription).

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

L'exposant s'engage à respecter la réglementation en vigueur résultant notamment du code de la consommation et de l'arrêté du 3 décembre 1987 modifié et relatif à l'information du consommateur sur les prix (disponible sur simple demande).

HYGIÈNE

L'exposant s'engage à respecter la réglementation en vigueur résultant notamment du code de la consommation et de l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur (disponible sur simple demande). Concernant ces trois paragraphes précédemment cités, l'exposant s'engage à obtempérer aux demandes de modifications nécessitées par la législation.

Article 1

Pour la participation, une demande d'inscription sur formulaire joint au présent règlement doit être adressée à l'association "Les Amis de Rendez-vous • Image".

La demande n'est enregistrée que si elle est accompagnée du montant total. "Les Amis de Rendez-vous • Image" a tout pouvoir d'agréer ou de refuser le requérant sans être tenu de faire connaître le motif de son refus. La demande implique l'acceptation sans réserve du règlement du salon et des prescriptions de droit public applicable aux manifestations de ce type organisées en France.

Article 2

Les demandes d'inscription sont définitives et irrévocables de la part du demandeur. L'envoi du présent règlement et la demande d'inscription ne constituent pas une offre de participation. L'exposant dont la demande d'inscription a été refusée ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis à des manifestations antérieures ou que son adhésion a été sollicitée. Il ne pourra pas non plus invoquer la correspondance échangée avec "Les Amis de Rendez-vous • Image", l'encaissement des redevances ou la publication de son nom sur une liste quelconque. Aucune réclamation ne peut être présentée au sujet de l'admission ou le refus d'admission d'autres exposants. En cas de désistement de la part de l'exposant, l'acompte restera acquis à "Les Amis de Rendez-vous • Image" à titre de clause pénale.

Article 3

Les adhésions sont reçues jusqu'au 30 novembre 2019 à "Les Amis de Rendez-vous • Image" – 2 rue Séger – 68490 Petit-Landau. Le nombre de stands et emplacements étant limité, "Les Amis de Rendez-vous • Image" se réserve le droit de refuser les demandes tardives ou en surnombre.

Article 4

Les frais de participation sont payables intégralement dès réception du décompte adressé à chaque exposant au plus tard pour le 15 décembre 2019. En cas de non paiement, "Les Amis de Rendez-vous • Image" se réserve le droit d'annuler la location.

Article 5

L'exposant s'engage à remplir le stand avec des produits ou services conformes à ceux pour lesquels il a été admis.

Article 6

L'association "Les Amis de Rendez-vous • Image" est seule qualifiée pour attribuer les emplacements. Elle se réserve le droit de limiter, suivant les circonstances, la surface demandée. Elle peut modifier le plan et la disposition des installations à tout moment.

Article 7

Les adhésions des exposants sont personnelles. La cession, le transfert, la sous-location, sous quelque forme que ce soit et même gratuitement, sont strictement interdits. Les adhésions ne peuvent donner lieu à aucune réserve de la part de l'exposant.

Article 8

Les stands sont livrés par modules. Les exposants sont responsables des dégradations de toute nature causées par leur fait. Les dépassements des emplacements attribués ne sont pas tolérés. Il est strictement interdit de placer des objets devant les stands dans les passages. En cas d'infraction "Les Amis de Rendez-vous • Image" se réserve le droit de faire enlever les objets aux frais de l'exposant. La décoration et l'aménagement intérieur des stands sont à la charge des exposants. Ils y procèdent selon leur goût à condition de ne pas nuire à la décoration et à l'harmonie générale, ni de gêner les exposants voisins. L'emploi de matériaux de décoration inflammables est interdit. Le cas échéant, les cloisons des stands installées par "Les Amis de Rendez-vous • Image" doivent être rendues par l'exposant dans l'état où elles étaient avant l'ouverture du salon (ni peinture, ni papier peint, ni agrafes, ni clous, vis, etc.).

Article 9

L'installation des stands et l'occupation des emplacements doivent être terminées avant l'ouverture du salon. Chaque exposant ou son délégué pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition des colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir les colis dans l'enceinte du salon, "Les Amis de Rendez-vous • Image" pourra faire réexpédier ceux-ci ou les déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

Article 10

Le jour de clôture, le dimanche 26 janvier 2019, le démontage pourra débuter à 19h, dès la fermeture du salon. Les emplacements devront être évacués et tout matériel enlevé avant dimanche 26 janvier 2019, 23h. L'exposant assume seul l'entière responsabilité pour le matériel se trouvant sur son emplacement ainsi que pour tout dommage causé par la présence de ce matériel.

En cas de besoin, "Les Amis de Rendez-vous • Image" pourra faire enlever, transporter et entreposer sans préavis le matériel non évacué aux frais de l'exposant défaillant.

Article 11

Le nettoyage de chaque stand doit être effectué chaque jour par les soins de l'exposant et être achevé pour l'ouverture de la manifestation.

Article 12

Une surveillance active de nuit est exercée par une société de gardiennage dans l'enceinte du salon. Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque ; il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation au salon.

Article 13

Chaque exposant s'oblige à assurer l'ensemble de ses responsabilités découlant de cette exposition et de même qu'il s'assurera pour ses propres biens qui sont exposés, avec abandon de recours contre "Les Amis de Rendez-vous • Image".

Article 14

Si pour toute cause que ce soit, l'exposition n'avait pas lieu, les fonds versés par les exposants seraient remboursés sans indemnités, ni intérêts et sans qu'ils puissent exercer un recours quelconque contre "Les Amis de Rendez-vous • Image".

Article 15

Les stands doivent être ouverts au public. La présence du responsable de chaque stand est notamment souhaitée lors de l'inauguration du salon par des personnalités. Toute personne désirant emporter un objet hors de l'enceinte du salon devra pouvoir en justifier l'origine (facture, bon de sortie, etc.) à la requête du personnel de contrôle.

Article 16

Toute infraction au présent règlement, ou aux directives complémentaires édictées par "Les Amis de Rendez-vous • Image" dans l'intérêt de la manifestation entraîne l'exclusion de l'exposant contrevenant. En ce cas, toute somme versée restera acquise à la manifestation à titre de réparation forfaitaire du dommage moral subi et sans préjudice de toute autre indemnité dans le cas où l'infraction aurait causé la manifestation des dommages matériels de quelque nature qu'ils puissent être. "Les Amis de Rendez-vous • Image" pourra appréhender le stand et le matériel exposé et les retourner à l'exposant à ses frais, sous sa responsabilité et en port dû.

Article 17

Par la souscription au bulletin d'inscription l'exposant se soumet expressément à la juridiction du Tribunal de Commerce de Strasbourg.



CONTACT

Rendez-vous • Image

Thierry EDEL
thierry.edel@rdvi.fr
www.rdvi.fr



@RendezvousImage



@RendezVousImage



@rendezvousimage

Rendez-vous • Image
2 rue Séger
F - 68490 Petit-Landau

+33 (0)7 71 27 08 27